



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 13734

Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir du dispositif RASED dans le cadre du projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République annoncé pour la rentrée 2013. Il rappelle notamment que les enseignants spécialisés des RASED dispensent ces aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en difficulté, aides qui sont éducatives (maîtres E) ou rééducatives (maîtres G). Ces maîtres apportent une aide appréciable aux équipes pédagogiques, notamment en leur permettant d'analyser la diversité des difficultés rencontrées chez les élèves et de leur fournir une solution adaptée à leurs problèmes. Or les professionnels de ces réseaux et les parents manifestent leur inquiétude face aux réductions de postes pour ce dispositif. Dans un contexte très difficile, les RASED ont eu des résultats positifs et ils ont le mérite, grâce à des personnels motivés et compétents, d'être présents aux côtés d'élèves en situation particulièrement fragile. Aussi il lui demande quelles propositions concrètes il souhaite engager pour renforcer ce dispositif des RASED et permettre à chaque élève en difficulté de poursuivre son parcours scolaire vers la réussite.

Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour cette rentrée. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des Réseaux d'aide spécialisée aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Aussi, au regard de l'urgence, le Gouvernement a-t-il décidé de faire tout son possible et d'attribuer dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés parmi le vivier des candidats admissibles aux concours de l'enseignement, garantissant ainsi la valeur professionnelle de ces enseignants. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Une partie de cette dotation supplémentaire est venue renforcer les RASED dans les écoles qui en ont le plus besoin. Cet effort n'a pas été suffisant pour remédier à toutes les situations difficiles que connaissent les enseignants dans les écoles pour aider les élèves. C'est la raison pour laquelle la priorité accordée au primaire, qui sera nettement exprimée dans la future loi d'orientation et de programmation, aura pour objet de créer des conditions nouvelles d'enseignement. Une des mesures essentielles de cette politique sera le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorisera l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il s'articulera avec une réflexion majeure sur l'évolution du rôle et des missions des RASED en explicitant les complémentarités

possibles des différents dispositifs. Dans ce cadre, un groupe de travail avec les organisations représentatives des personnels sera prochainement mis en place. Il sera chargé de proposer les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans notre système éducatif.

Données clés

Auteur : [M. Paul Salen](#)

Circonscription : Loire (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13734

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 décembre 2012](#), page 7478

Réponse publiée au JO le : [8 janvier 2013](#), page 217